

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DU BUDGET

DIRECTION GENERALE
DES IMPOTS

DIRECTION DE LA STRATEGIE DES ETUDES
ET DES STATISTIQUES FISCALES

Abidjan, le

Le Directeur

N° _____ /MFB/DGI/DSESF/SDGUEF/kdg/kbam-01-25-mes docs

NOTE A L'ATTENTION DE
MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERAL DES IMPOTS
-----000-----

Objet : Compte rendu du séminaire sur l'amélioration de l'efficacité de la production des documents de fin de gestion dans le cadre de l'élaboration du projet de Loi de Règlement.

Dans le cadre de l'amélioration des documents de fin de gestion élaborés pour le projet de Loi de Règlement, la Direction Générale du Budget et des Finances (DGBF) a organisé, du 18 au 20 décembre 2024, à Grand-Bassam, un séminaire ayant pour thème « l'amélioration de l'efficacité de la production des documents de fin de gestion dans le cadre de l'élaboration du projet de Loi de Règlement ».

Cet atelier avait pour objectif de proposer des solutions pour améliorer le processus de production des documents de fin de gestion, afin d'assurer la transmission diligente de l'avant-projet de Loi de Règlement et d'apporter des réponses durables aux recommandations de la Cour des Comptes.

Ont pris part aux travaux, les représentants de la Direction Générale du Budget et des Finances, la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique, la Direction Générale des Douanes, la Direction Générale des Financements, ainsi que la Direction Générale des Impôts.

La Direction Générale des Impôts était représentée par Messieurs KAKPO Dayi Guillaume, Sous-directeur à la Direction de la Stratégie, des Etudes et des Statistiques Fiscales (DSESF) et YAPO Barthélémy, Foncé de pouvoirs à la e-RPI.

Il ressort des conclusions de l'atelier, en ce qui concerne la DGI, les principales difficultés suivantes à relever :

- dénouement tardif des opérations de E-impôts ;
- difficultés de comptabilisation des recettes DGI ;
- difficultés de comptabilisation des revenus du gaz ;
- difficultés à déterminer le champ des dépenses en atténuation de recettes.

Les détails de ces difficultés sont portés à l'annexe du présent courrier.

A l'issue du séminaire, les recommandations générales suivantes ont été formulées :

1. Organiser une séance de travail mensuelle entre la Direction Générale des Financements (DGF) et la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) en vue du rapprochement des données sur l'exécution de la dette ;
2. Eclater le compte 73229 « autres transferts reçus des comptes d'affectation spéciale » de la nomenclature budgétaire de l'Etat en vue de réduire le montant enregistré sur ce compte ;
3. Valider le projet de manuel de procédure d'élaboration du projet de Loi de Règlement et en faire la diffusion auprès des acteurs concernés ;
4. Organiser un atelier de formation sur le traitement des opérations liées à la gestion de la dette publique à l'attention des membres du comité de Loi de Règlement ;
5. Prévoir dans le cadre de l'automatisation que l'ensemble des actes y compris ceux pris par le secteur passent par la DBE avant leur application dans la base en vue de renforcer le contrôle ;
6. Traduire en matrice d'actions, les solutions proposées et les recommandations du présent séminaire.

Vos instructions sur ce dossier m'obligerait.

P.J. :

-Principales difficultés concernant la DGI.

Annexe 1 : TABLEAU DES PRINCIPALES DIFFICULTES CONCERNANT LA DGI

Items	Catégorie de difficultés	Difficultés
01	Dénouement tardif des opérations de E-impôts	<ul style="list-style-type: none"> - Le retard dans le versement des paiements d'impôts par mobile money ; - La concentration des transferts comptables de la DGI à la E-RPI
02	Difficultés de comptabilisation des Recettes DGI	<ul style="list-style-type: none"> - Les baux administratifs sont enregistrés sur des CIP et n'impactent pas les comptes budgétaires parce que les biens concernés ne sont pas identifiés aux impôts ; - Une obsolescence du matériel informatique de la DGI entraînant des lenteurs et des arrêts dans la comptabilisation des recettes DGI ; - Des erreurs d'imputation dans certains postes comptables du fait des traitements manuels
03	Difficultés de comptabilisation des revenus du gaz	<ul style="list-style-type: none"> - En l'absence de compensation entre les revenus du gaz et la consommation d'électricité, les comptables publics ne disposent pas de pièces pour la comptabilisation des revenus du gaz ; - Communication tardive du montant définitif des revenus du gaz
04	Difficultés à déterminer le champ des dépenses en atténuation de recettes	<p>Le contenu des dépenses en atténuation de recettes n'est pas clairement défini</p>